
**Nombre de
membres en
exercice:** 10

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 8

Sont présents: Chantal JACQUEMELLE, Didier BAISEZ, Florence GARET, Hubert HERBRECHT, René PRUVOST, Jérémy HUE, Gaëtan DEFER, Jean-Paul FRENOY

Votants: 10

Représentés: Genevieve VAILLANT par Florence GARET, Jonathan FORTIEZ par Jérémy HUE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Paul FRENOY

Séance ouverte à 20h00 et close à 21h00

Ordre du jour :

- Elections sénatoriales
- Questions diverses

Objet: Service RGPD Syndicat AGEDI - 2023 023

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Mixte AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin et à ce titre propose un accompagnement pour la mise en conformité au RGPD.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte AGEDI,**
- **d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,**
- **d'autoriser le Maire à désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la collectivité.**

SUJETS NE NECESSITANT PAS DE DELIBERATION

Frelons asiatiques :

Le Maire présente au Conseil Municipal le piège à frelons foruni par la com, et précise qu'il mis à disposition pour le mettre où c'est nécessaire.

Panneau "attention chevaux" :

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il reçu un courrier de Mr Lallez pour le panneau attention chevaux qui n'est plus en place depuis les derniers travaux de création de trottoir entre le parking et la mairie. Il est convenu de demander à l'entreprise lors de prochains travaux de remettre le panneau en place.

14 juillet :

Il est convenu de diffuser un bulletin d'inscription dans les boites aux lettres.

Les animations proposées seront peche, carabine, chamboule tout, course de garçon de café;

Pour les lots il est proposé de faire un lot identique pour tous pour faciliter la distribution à tous les participants.

Conseillers présents : Chantal, René, Didier, Jean Paul, Florence

Signatures :

Président : Monsieur René PRUVOST

Secrétaire : Monsieur Jean-Paul FRENOY